

## **UNE MONTAGNE DE RÉVÉLATION SUR LA VRAIE SITUATION FINANCIÈRE DE LA STATION DU MONT ORFORD**

**Orford, le 5 avril 2006** - Lors de la conférence de presse, la Coalition SOS Parc Orford, a exposé son analyse sur les états financiers de Mont Orford inc., entreprise qui gère la station du Centre de ski du Mont Orford; ces documents ont été rendus publics la semaine dernière par le ministre de l'environnement M. Claude Béchar. Le ministre Béchar se sert du prétexte des difficultés financières du Centre de ski pour justifier la vente d'une partie du Parc du Mont Orford. La Coalition SOS Parc Orford entend démontrer que même cette raison ne tient pas debout. En effet, les difficultés financières alléguées, comme en témoignent les chiffres déposés, relèvent plus de l'incompétence du gestionnaire que de la double vocation du parc.

Selon Jacques Saint-Pierre, président du comité économique de la coalition, « ces états financiers démontrent que le déficit accumulé de 3 millions de dollars est difficilement justifiable et révèle une gestion qui s'écarte énormément des normes de l'industrie du ski au Québec ».

Une comparaison entre les états financiers de Mont Orford inc. et l'étude économique et financière des stations de ski du Québec, publiée par le professeur Michel Archambault de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM, permet de discerner en quoi, le Centre de ski du Mont Orford, sous la gestion de Mont Orford inc., ne performe pas comme les autres centres de ski du Québec.

En effet, pour la saison 2003-2004 (dernier exercice pour lequel nous avons les données de l'entreprise), on doit constater que Mont Orford inc. présente :

- des frais d'administration de 23,9 % à Orford, en regard de 13,7 % pour l'industrie;
- des frais d'amortissement de 15,1 % à Orford, en regard de 10,2 % pour l'industrie;
- des frais financiers de 6,9 % à Orford, en regard de 3,2 % pour l'industrie.

Les représentants de la coalition se questionnent: « que cachent ces frais d'administration démesurés et pourquoi avoir fait des choix d'équipements de remontées mécaniques inhabituels, entraînant une hausse vertigineuse des dépenses d'amortissement et de frais financiers? » Cela reflète des décisions prises par l'entrepreneur actuel qui l'ont conduit à de piètres résultats financiers.

../2



2.

Selon la Coalition SOS Parc Orford, si l'entreprise Mont Orford inc. avait respecté les coutumes de cette industrie, non seulement n'aurait-elle pas perdu 3 millions de dollars, tels que démontrés aux tableaux financiers présentés par la Coalition, mais elle aurait plutôt réalisé des profits. Quel signal lance le gouvernement aux entrepreneurs de cette industrie, en promettant le remboursement des pertes de cette station et en y procédant par la vente de terrains du Parc national du Mont Orford ? Même monsieur Fernand Magnan, qui a géré le Centre de ski du Mont Orford de 1980 à 1998 a confirmé au Journal La Tribune le 28 mars dernier : « Je ne perdais pas d'argent avec mes activités dans le temps au centre de ski ».

**Cette décision du gouvernement est non-pertinente et improvisée en plus d'être motivée par des intérêts privés au mépris des intérêts de la collectivité.** La décision du gouvernement Charest est donc illégale au regard de la *Loi sur les parcs* qui prévoit la protection permanente du territoire situé dans le parc et qui interdit la vente ou l'échange de ces terrains. L'idée de recourir à une loi spéciale pour contourner la *Loi sur les parcs*, et autoriser la vente des terrains est socialement inacceptable. En plus, le gouvernement fait fi de la démocratie, comme en fait foi l'opposition à ce jour, qui compte plus de 31 000 citoyennes et citoyens du Québec, a précisé, monsieur Robert Benoit, membre du comité économique de la Coalition SOS Orford.

Note : Pour toutes entrevues et ou pour obtenir les tableaux financiers présentés, veuillez communiquer avec monsieur Jacques Saint-Pierre au (514) 987-3000 poste 4680.

- 30 -

#### **AU SUJET DE LA COALITION SOS PARC ORFORD**

La coalition SOS Parc Orford a été créée officiellement le 12 mars dernier, avec l'objectif de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc menaçant ainsi l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford, suite à une décision en ce sens du gouvernement du Québec. Elle regroupe les partenaires principaux suivants: Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos auquel s'ajoutent, en date de ce jour, plus de 31 000 citoyennes et citoyens du Québec.

**SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD / WWW.SOSPARCORFORD.ORG**

Information : Claude Dallaire, coordonnateur – Cellulaire : (819) 578-7083